

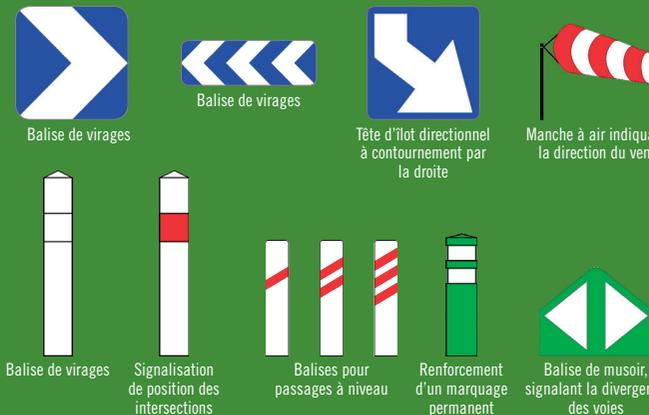
## PANONCEAUX

Placé sous un panneau, un panonceau donne des indications complémentaires.



## BALISES

Les balises matérialisent l'emplacement d'un danger particulier.



## SIGNALISATION D'INDICATION

Carrés à fond bleu, ces panneaux délivrent des indications utiles à la conduite. Barrés de rouge, ils annoncent la fin de cette indication.



## INFORMATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces panneaux de forme rectangulaire rappellent des informations relatives à la sécurité et à la vitesse.



Panneaux utilisés successivement pour rappeler les distances de sécurité à respecter sur autoroute et route à deux fois deux voies et carrefours dénivelés

## SIGNALISATION DE SERVICE

Carrés blancs bordés de bleu, ces panneaux informent l'usager de la présence d'équipements et de services.



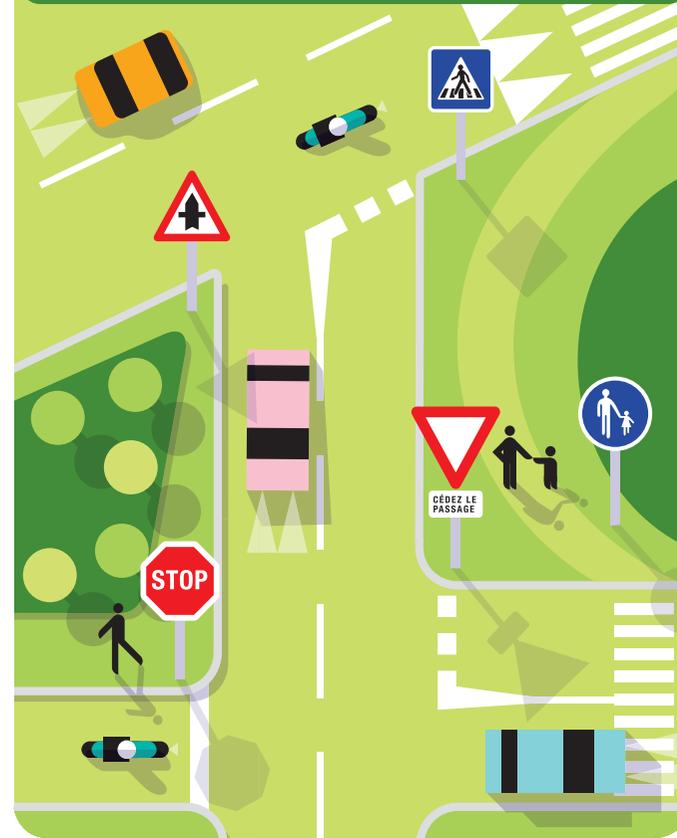
## SIGNALISATION TEMPORAIRE

A fond jaune, ces panneaux signalent un fait temporaire (travaux, obstacles, déviation...).



MEMENTO

# CONNAÎTRE LES PRINCIPAUX PANNEAUX



Association Prévention Routière  
Centre National  
33, rue de Mogador - 75009 Paris  
Tél. : 01 44 15 27 00  
[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)



Attitude Prévention  
26, boulevard Haussmann - 75009 Paris  
Tél. : 01 42 47 90 00  
[www.attitude-prevention.fr](http://www.attitude-prevention.fr)



RCP/PRO5\_09-19  
 Legende - Illustrations : marcialegraffiles.com • Mise à jour Septembre 2019  
 ne pas jeter sur la voie publique



## SIGNALISATION D'INTERDICTION

Ronds et bordés de rouge, ces panneaux indiquent une interdiction. Blancs barrés de noirs, ils annoncent la fin de l'interdiction.



## SIGNALISATION DE STATIONNEMENT



## SIGNALISATION DE DANGER

Triangulaires et bordés de rouge, ces panneaux annoncent par un symbole le danger potentiel. Ils imposent une vigilance particulière et bien souvent un ralentissement.



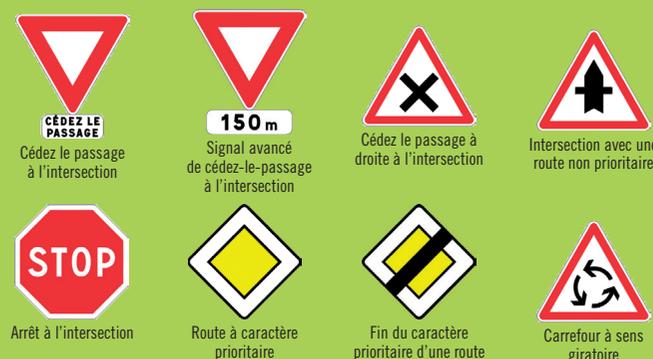
## SIGNALISATION D'OBLIGATION

Ronds à fond bleu, ces panneaux imposent à l'utilisateur certains comportements. Barrés de rouge, ils mettent fin à cette obligation.



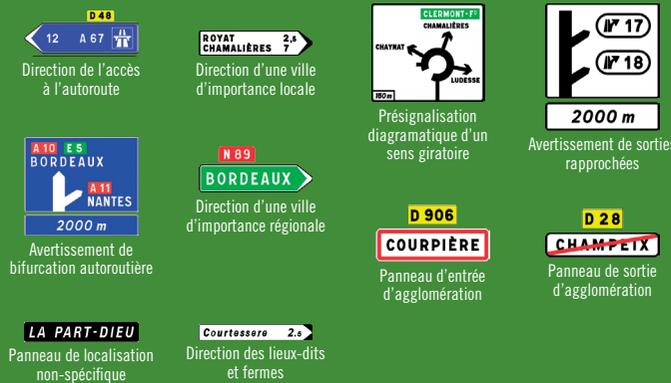
## SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

La priorité à droite est la règle de principe. Lorsque ce n'est pas le cas, ces panneaux précisent les règles à respecter.



## SIGNALISATION DE DIRECTION ET DE LOCALISATION

Ces panneaux rectangulaires aident à choisir la route à suivre ou renseignent sur la destination. Les rectangles terminés par une pointe indiquent une direction.



## SIGNALISATION TOURISTIQUE



## FEUX ET PASSAGES À NIVEAU

En fonction de l'infrastructure ou du trafic, l'implantation de feux peut être nécessaire.



## SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de :

20 €  35 €  50 €  Autre .....

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière.....

Je complète mes coordonnées :  Mme  Mlle  M. Nom

Prénom.....

Adresse .....

Code postal..... Ville .....

Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici mon e-mail.....

Les informations collectées continuent des données à caractère personnel (civilite, prénom, nom, adresse, code postal, ville, e-mail) et font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'association Prévention Routière - 33 rue de Magador - 75009 Paris. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat de don et sont nécessaires à la collecte de fonds. Elles sont destinées à l'association Prévention Routière et à ses éventuels partenaires. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le donateur est susceptible de recevoir des communications de collecte de fonds par voie postale. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le donateur dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition (y compris à l'envoi de communications par voie postale), de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de ses données. Il peut retirer à tout moment son consentement à la prospection. Ces droits peuvent être exercés soit par courrier à l'association Prévention Routière - 33 rue de Magador - 75009 Paris, soit par e-mail à contact@preventionroutiere.asso.fr, en précisant, ses nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto verso de sa pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le donateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente. Le donateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », 19DP1.